

## SEANCE DU 3 JUIN 2019

*L'an deux mil dix-neuf et le trois juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.*

*Présents : Bernard MOULIN, Maire, Jean-Claude MELETON 1<sup>er</sup> adjoint, Jacques DEBOUT 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-Thérèse PEGON 3<sup>ème</sup> adjointe, Rosalie SIMON, Robert CLEVENOT, Emmanuelle DANIERE, Georges DELOMIER, Joëlle VERRIERE, Catherine DESSEIGNE Alain COUTAUDIER,.*

*Absents excusés : Marie-Christine DENONFOUX 4<sup>ème</sup> adjointe, Bernard CHENAT, Vincent RAY, Patricia PICHONNAT.*

*Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PEGON.*

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du 6 mai 2019 et l'approuve à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### TRAVAUX DES COMMISSIONS

⇒ **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Mme PEGON Marie-Thérèse**

- Flash infos : la distribution sera faite cette semaine.
- Une nouvelle consultation est en cours pour le restaurant scolaire selon les mêmes modalités que cette année, l'idée de faire assurer le service par un prestataire ayant été abandonnée en raison du coût.
- Marie-Thérèse PEGON informe le conseil du départ officiel à la retraite de Chantal TORCHI au 1<sup>er</sup> novembre 2019. Une offre d'emploi d'ATSEM a été lancée dans le Pays Roannais durant deux semaines afin que les candidatures puissent être étudiées dès début juillet.
- Le Directeur de l'école publique quittera son poste à la fin de l'année scolaire. On ne connaît pas encore le nom de son successeur.
- Le renouvellement du contrat CAE employé à la cantine a été demandé à Pôle Emploi.

- Georges DELOMIER regrette l'absence des enfants des écoles lors de la dernière commémoration de la FNACA.

- Marie-Thérèse PEGON indique que la proposition de concert d'Art's en vrac au profit du CCAS a finalement été abandonnée.

⇒ **BATIMENTS ET VOIRIE /Adjoint responsable : Jean-Claude MELETON**

- Bibliothèque : les travaux suivent leur cours. L'ouverture sur la rue de Verdun a été faite hier.

- Les travaux de réfection du logement de la Cure sont achevés. Il pourra être reloué très rapidement.

- Les agents ont terminé le fleurissement, place à l'arrosage et au désherbage.

- La paroisse St Nicolas des bords de Loire a sollicité la signalisation de l'emplacement PMR du parking de la sacristie, chose qui sera faite.

- Séquoïa : plusieurs devis ont été demandés concernant l'élagage qui pourrait être fait dans un premier temps pour éviter les risques de chute de branches, en attente de la sculpture qui sera réalisée par la suite. Le devis de M. LONGEFFAY est retenu pour un montant de 960 €TTC, comprenant l'élagage et l'évacuation. Le conseil municipal donne son accord.

- Jean-Claude MELETON a rencontré un responsable de l'association en charge de l'organisation des championnats du monde de vélo couché dont une épreuve se déroulera à VOUGY le 20 juillet prochain. Un point a été fait sur le parking qui va être installé et sur la déviation qui devra être mise en place, charge à la commune de gérer cela.

- Les agents ont commencé à nettoyer la zone à la gare où va être coulée une dalle destinée à accueillir une table de pique-nique.

- Vestiaires du foot : les entreprises consultées conseillent de faire établir un diagnostic accessibilité à une entreprise spécialisée, afin d'être couvert en cas de contrôle. Le devis demandé à APAVE se monte à 350 € H.T. Le conseil donne son accord.

- Jean-Claude MELETON explique au conseil municipal qu'un gros programme de voirie a été prévu pour 2019. Compte tenu du montant estimé des travaux, il est nécessaire d'établir un cahier des charges complexe, tout comme la procédure de marché public. Un devis a donc été demandé à OXYRIA pour une

assistance à maîtrise d'œuvre partielle pour la phase préalable aux travaux. IL s'élève à 3000 € H.T. Le conseil municipal approuve le devis d'OXYRIA.

- De nouvelles chaises vont être commandées pour le restaurant scolaire afin de remplacer les chaises usagées ou pas adaptées. Plusieurs devis ont été demandés, celui de l'entreprise JAROSO étant le plus intéressant.

- Bernard MOULIN indique à l'assemblée que le broyage des accotements est en cours.

- Le Département va refaire l'enrobé de la rue de Roanne depuis le VIVAL jusqu'au hangar de la maison BEROUD, du 10 au 11 juillet. Il va être nécessaire de suivre à nouveau les tampons ainsi qu'une chambre France Télécom. Enfin, un devis sera demandé à une entreprise pour nettoyer les avaloirs qui sont pleins, ces travaux pouvant difficilement être réalisés par les agents communaux, compte tenu des contraintes de sécurité nécessaires (circulation alternée manuellement...).

- Mise en accessibilité de la mairie : Monsieur le Maire rappelle que le cabinet d'architecte AABT a été mandaté pour réaliser un bilan sur la possibilité de mettre en accessibilité la mairie, comme le veut la loi.

Un état des lieux a été fait, mettant en évidence que la partie arrière du bâtiment rajoutée au bâtiment principal a créé des différences de niveau qui rendent insoluble l'installation d'un ascenseur pouvant desservir tous les étages et demi étages.

Néanmoins, il est évident que ce bâtiment a besoin d'une réhabilitation, ne serait-ce qu'au niveau énergétique. Il faudrait également prendre en compte l'ancienne Poste qui est inutilisée depuis plusieurs années et réorganiser le secrétariat en créant notamment un espace archives facilement accessible. AAbt émet l'idée de démolir la partie arrière du bâtiment ce qui permettrait l'installation d'un ascenseur, et de, si besoin de reconstruire un nouveau bâtiment à l'arrière de la mairie. Monsieur le Maire indique que cette extension pourrait abriter la salle informatique qui ne répond pas non plus aux normes d'accessibilité.

Monsieur le Maire propose d'établir un courrier explicatif à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne afin de faire le point sur l'accessibilité de la mairie et lui présenter l'idée d'une réhabilitation globale, projet important nécessitant de la réflexion et donc du temps.

Le conseil municipal approuve le projet de réhabilitation de la mairie et donne son accord pour qu'une information soit faite à Monsieur le Sous-Préfet dans ce sens.

⇒ **FINANCES : Adjoint responsable : M. Jacques DEBOUT**

- Jacques DEBOUT présente la demande de subvention de l'Association Sportive de Boyer Nandax Vougy qui souhaite organiser un tournoi les 24 et 25

août 2019 en mémoire d'Alain Alonso. Après débat, le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

## **DELIBERATIONS**

### **SUBVENTION DE LA COMMUNE AU CCAS**

N° 29/2019

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le budget CCAS n'est alimenté que par très peu de recettes et qu'une subvention de la commune est nécessaire pour équilibrer le budget.

Il propose de verser une subvention de 1000 € au CCAS.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1000 € au CCAS.

Cette somme sera imputée au compte 657362 du budget de la commune.

### **ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE RUE DE LA VAVRE A LA SOCIETE A2J BATICONCEPT**

Sous-préfecture de Roanne

N° 30/2019

Monsieur le Maire explique que lors du rendez-vous de bornage dans le cadre de la vente et de la division de la parcelle AN n°17 située rue de la Vavre, il lui a paru intéressant pour la commune de récupérer une bande de terrain de 44 m<sup>2</sup> située entre le terrain et la rue de la Vavre, ceci dans le cas d'éventuels travaux sur la voie ou sur l'accotement. Cette cession peut se faire à l'euro symbolique.

Après délibération, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE N°2**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 31/2019

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de modifier le budget de la commune en effectuant un virement de crédit de 1200 € du compte 6227 au 678. Cette somme correspond à l'indemnité que doit verser la commune à un administré suite à un jugement du Tribunal administratif dans le cadre d'un contentieux de l'urbanisme.

Après délibération , le conseil municipal approuve la décision modificative du budget proposée par Monsieur le Maire à savoir :

6227	-1200 €
678	+1200 €.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Rosalie SIMON explique que le Stop de la rue de l'Aubépine à l'intersection de la rue Georges Clémenceau n'est souvent pas respecté, au risque de créer un accident.

- Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil municipal à participer à la fête de la Saint Isidore le lundi 10 juin.

- Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Jean-Claude MELETON	
Jacques DEBOUT	
Marie-Thérèse PEGON	
Marie-Christine DENONFOUX	
Robert CLEVENOT	
Rosalie SIMON	
Bernard CHENAT	
Georges DELOMIER	
Joëlle VERRIERE	
Catherine DESSEIGNE	

<b>Emmanuelle DANIERE</b>	
<b>Vincent RAY</b>	
<b>Alain COUTAUDIER</b>	
<b>Patricia PICHONNAT</b>	